

Decision : OUVERTURE AB-F2-G2

DECISION N° 2168
MENET/DEEP du 4 JUIL 2015

Portant autorisation d'ouverture de Filiales de l'établissement scolaire privé d'enseignement technique : GROUPE ITA-INGENIERIE SA / BOUAKE

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

VU la loi n° 95-696 du 7 Septembre 1995 relative à l'Enseignement en son article 5 ;

VU le décret n° 97-675 du 3 Décembre 1997 fixant les conditions de concession du service public ;

VU le décret n° 2014-678 du 05 novembre 2014, portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique ;

VU le décret n° 2012-1119 du 22 novembre 2012, portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par les décrets n°2013-505 du 25 juillet 2013, n°2013-784, n°2013-785, n°2013-786 du 19 novembre 2013 et n°2014-89 du 12 mars 2014, n°2015-335 et n°2015-336 du 13 mai 2015 ;

VU le décret n° 2013-506 du 25 juillet 2013, portant attributions des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n°2013-802 du 21 novembre 2013 ;

VU le décret n° 2013-784 du 19 novembre 2013, portant nomination du Premier Ministre, Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget ;

VU la convention entre l'État et les établissements scolaires privés laïcs de Côte d'Ivoire du 20 février 1992 ;

VU la convention entre l'État et les établissements scolaires privés confessionnels islamiques de Côte d'Ivoire de décembre 1993 ;

VU la convention entre l'État et les établissements scolaires privés confessionnels catholiques et protestants de Côte d'Ivoire du 17 décembre 1998 ;

VU le procès verbal des travaux de la Commission National Technique de l'Enseignement Privé - Session 2015 ;

DECIDE

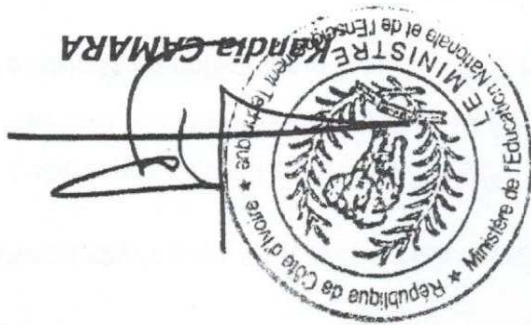
Article 1 : Est autorisée pour compter de la rentrée scolaire 2015-2016, l'ouverture de Filiales de cet établissement scolaire privé d'Enseignement Technique , conformément au tableau suivant:

| Dreiel | Etablissement | Localité | Ordre d'Enseign. | Filiares Autorisées | Base Autorisée | Fondateur | Superficie |
|----------|-----------------------------------|----------|------------------|---------------------|----------------|-----------------|--------------------|
| BOUAKE 2 | GROUPE ITA-INGENIERIE SA / BOUAKE | BOUAKE | Laïc | AB-F2-G2 | Base 1 | HOUENOU JEANNOT | 2938m ² |

Article 2 : Cet établissement a pour code d'identification issu de la Commission Nationale Technique de l'Enseignement Privé (CNTEP) : 041698

Article 3 : Toute modification de la structure pédagogique ou toute ouverture de classes à l'intérieur de cet établissement scolaire devra faire l'objet d'une autorisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique ;

JE--2168



Abidjan, le 14 JUIL 2015.

AMPLIATIONS:

- MENET 1
- MENET/DEEP 1
- MENET/DAF 1
- MENET/DPS 1
- DRENET 1
- ETABLISSEMENT 1
- JORCI 1

- Article 4 :** Cette autorisation n'entraîne aucune charge financière pour le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique ;
- Article 5 :** Aucun duplicata de la présente décision ne sera délivré au Promoteur. Il lui appartiendra d'en faire des copies légalisées ;
- Article 6 :** Le non respect des conditions de la concession du service public de l'éducation aux promoteurs privés et des clauses telles que stipulées par les conventions est passible de sanctions allant de l'avertissement au retrait et à l'annulation de la présente décision ;
- Article 7 :** La présente décision qui prend effet pour compter de la date de signature sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera ;